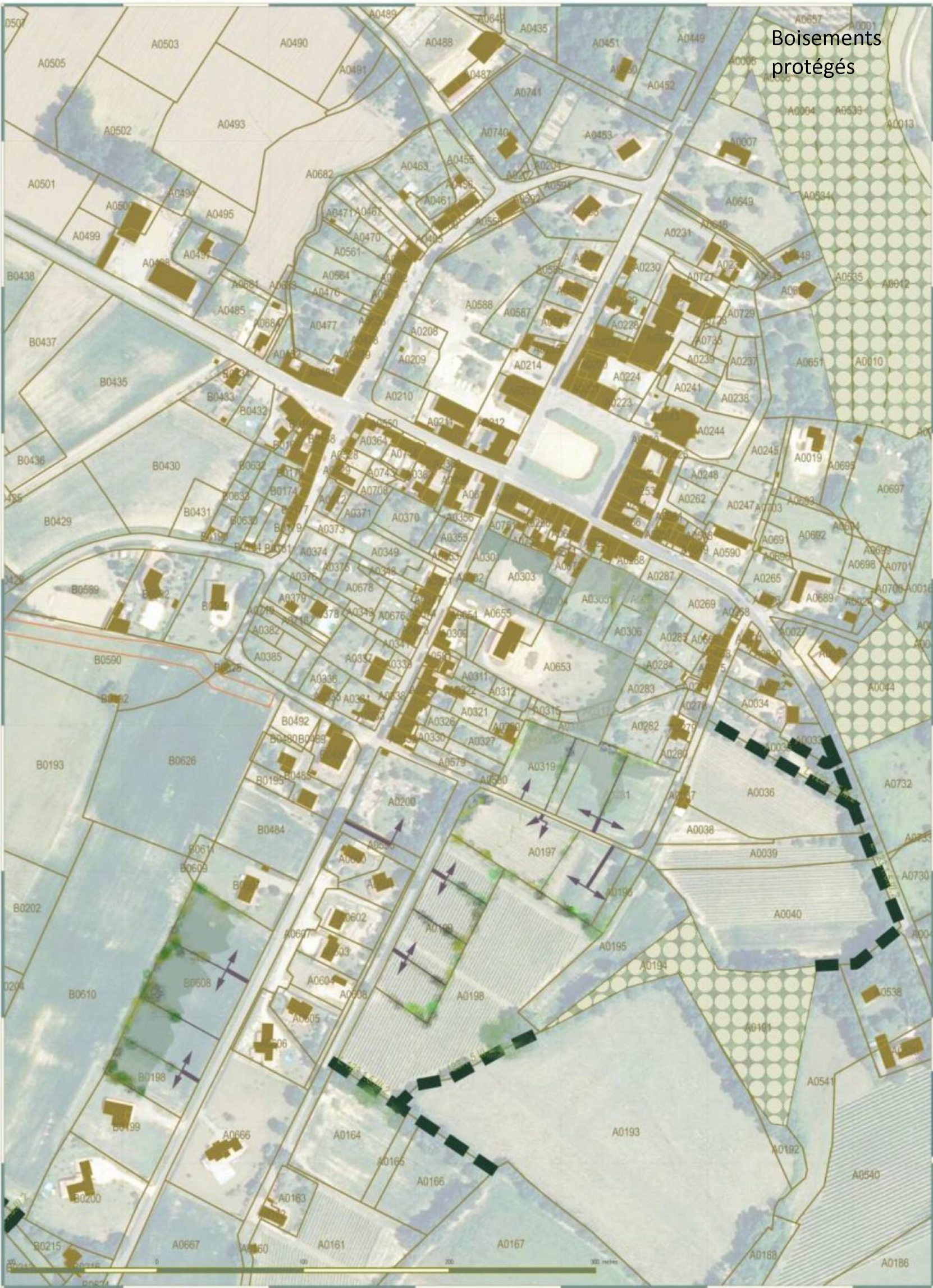


PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONGUILHEM, orientation d'aménagement

LES CHOIX RETENUS DANS LES O.A.P

OAP des nouveaux quartiers



Boisements protégés

U20 - MONGUILHEM
PLAN LOCAL D'URBANISME

- Légende
- ACCES AUX DIFFERENTS LOTS
 - Espaces Verts
 - HAIES CHAMPETRES mitoyennes et de fond de parcelle
 - MUTUALISATION DES ACCES A CERTAINS LOTS

Conformément aux orientations du PADD, l'orientation d'aménagement proposé au sud du village propose des accès mutualisés depuis les axes de desserte afin de fluidifier les entrées/sorties sur les différents lots.

La trame des haies reprend les préconisations prévues au PADD « Favoriser la création de zones tampons par la création en limite entre le nouvel espace urbanisé et l'espace agricole ou naturel limitrophe d'un nouveau maillage champêtre en limite (sous forme de haies paysagères aux abords des zones construites et des futures zones urbaines notamment sous formes de modalités réglementaires au chapitre «clôtures») »

Le schéma ci-contre permet d'envisager des lots de différents gabarits allant effectivement de 1300 à 1700 m².

L'urbanisation des parcelles non construites au sein des secteurs pavillonnaires répond au même principe :

- mutualiser les accès
- programmer des lots correspondant aux objectifs définis au PADD
- prévoir des haies mitoyennes et de fond de parcelle (modalités reprises au règlement) afin d'intégrer les nouveaux quartiers et de positionner des zones tampons entre secteurs urbanisés et agricoles ou naturels

Les OAP proposés ci-contre concernent les secteurs programmés en zone urbaines futures AU1. Les secteurs situés en AU2 (non desservis par les réseaux) reprendront les mêmes dispositions

Cette répartition des secteurs en AU1 et AU2 permet de phaser le développement urbain au sud du village

Urban32

Orientation d'Aménagement
Centre village

